

# Senior

Barème au 01/01/2025

BASE DE REMBOURSEMENT : Tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale		Régime de Sécurité Sociale	Vos Reboursements
 <b>Honoraires médicaux</b>			
Consultations, visites		70%	30%
Infirmier, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste...		60%	40%
 <b>Pharmacie</b>			
Vignette orange		15%	85%
Vignette bleue		30%	70%
Vignette blanche		65%	35%
 <b>Examens : Laboratoire - Imagerie</b>			
Analyses		60%	40%
Radiologie		70%	30%
 <b>Dentaire</b>			
Soins		60%	40%
Prothèse accepté par la Sécurité Sociale		60%	90% + 100€/ an (1)
Orthodontie		100%	25%
 <b>Optique</b>			
Lentille, monture et verre		60%	165€/an (1)
+ prime de responsabilisation en cas de non-utilisation du forfait au bout de 2 ans révolus			50€ (3)
+ prime de responsabilisation en cas de non-utilisation du forfait au bout de 3 ans révolus			75€ (3)
 <b>Orthopédie - Prothèses</b>			
Orthopédie		60€	40%
Prothèse auditive acceptée par la Sécurité Sociale		60%	40%
Prothèse mammaire acceptée par la Sécurité Sociale		100%	150€/an (1)
Prothèse capillaire acceptée par la Sécurité Sociale		100%	150€/an (1)
 <b>Hospitalisation</b>			
Frais de séjour, honoraires chirurgie & médecine		80%	20%
Forfait patient urgence (passage aux urgences sans hospitalisation)		Néant	100%
 <b>Forfait journalier</b>			
Hôpital, clinique médiale, médico-chirurgicale, obstétricale		Néant	20€/j
En établissement Spécialisés (2), limité à 30j/an (1)		Néant	20€/j
 <b>Chambre particulière</b>		<b>Exclus les Etablissements Spécialisés (2)</b>	
A l'hôpital, en cliniques médicales, médico-chirurgicales, obstétricales		Néant	40€/j
 <b>Forfait accompagnement</b>		<b>Exclus les Etablissements Spécialisés (2)</b>	
Adhérent de + 75 ans		Néant	15€/j
 <b>Forfait télévision</b>		<b>Exclus les Etablissements Spécialisés (2)</b>	
Non remboursé si inclus dans le prix de journée de la chambre		Néant	60€/an (1)
 <b>Cure Thermale</b> (Exclus les frais d'hébergement et de transport)			
Honoraire et soins		70%	30%
Forfait thermal		65%	35%
 <b>Transport</b>			
Transport		55%	45%
 <b>Forfait de 24€ sur actes de plus de 120€</b>			
Forfait 24€		Néant	24€
 <b>Médecine douce</b>			
Acupuncteur – Chiropracteur – Ostéopathe – Micro kinésithérapie – Réflexologie		Néant	30€/consultation Max.3/an/bénéf.

Pas de prise en charge :

- des franchises médicales
- du forfait sur les consultations et actes médicaux
- des pénalités pour tout acte médical hors parcours de soins

(1) Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par année civile.

(2) Etablissements de traitement des voies respiratoires, Maisons de santé pour maladies nerveuses et mentales, Maisons d'enfants spécialisées, Etablissements climatiques de pneumologie pour enfants et adolescents, Aériums et préventoriums, Maisons de convalescence, Centres et établissements de réadaptation fonctionnelle et motrice, Centres de cure et de postcure pour alcooliques et toxicomanes.

(3) Décompte par année civile pour un équipement complet (monture+verres). Cette mesure rentre en vigueur au plus tôt à compter du 1er janvier 2023 pour toutes les adhésions « Senior » enregistrées au plus tard au 1/1/2020. Au-delà, le délai court à partir de la date d'adhésion dans la formule « Senior ».

## SERVICES INCLUS DANS VOTRE CONTRAT :

Les notices d'information reprenant l'intégralité des conditions générales de chacun de ces services ci-dessous (détail et modalités d'application) vous seront remises sur simple demande auprès à votre Mutuelle

Accès au service de téléconsultations Médecin Direct - FILASSISTANCE (aides ménagères, service à la personne, acheminement des médicaments,...)